

## Fiche de Données de Sécurité

### DECAPANT HAUTE CONCENTRATION 1.2

Fiche du 15/6/2017, révision 4

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
  - Identification du mélange
  - Dénomination commerciale: DECAPANT HAUTE CONCENTRATION 1.2
  - Code Produit: 018101
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
  - Usage recommandé :
    - Détergent pour surfaces dures (décapant).
    - SU22 - Usage professionnel
    - PC35 - Produit pour le lavage et le nettoyage
  - Usages déconseillés :
    - Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
  - GEH – Parc d'activité des Cortots – 12, Rue des Cortots – 21121 Fontaine Les Dijons – France.
  - Tél: 0810 026 826 - geh@geh.fr - www.geh.fr
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence

FRANCE Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy (Hopital Central) - 29 av. du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex - +33 8332 3636

FRANCE Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris (Hopital Fernand Widal) - 200 rue du Faubourg Saint Denis 75475 Paris Cedex 10 - +33 1 40 05 48 48

France ORFILA - +33 1 45 42 59 59

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange
  - Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :
    -  Danger, Skin Corr. 1A, Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
    -  Danger, Eye Dam. 1, Provoque des lésions oculaires graves.
    -  Attention, STOT SE 3, Peut irriter les voies respiratoires.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :  
Aucun autre danger

- 2.2. Éléments d'étiquetage
  - Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

## Fiche de Données de Sécurité

### DECAPANT HAUTE CONCENTRATION 1.2



#### Conseils de prudence:

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P280 Porter un équipement de protection des yeux.
- P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### Dispositions spéciales:

- EUH210 Uniquement à usage professionnel. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### Contient

METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE  
2-AMINOETHANOL  
POTASSIUM DODECYLBENZENE SULFONATE

#### Contenu du produit :

savon, agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques < 5 %

Le produit contient également: Parfums

Allergènes : BENZYL BENZOATE

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

#### 2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable, le produit est un mélange.

Non applicable, le produit est un mélange.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

>= 7% - < 10% 2-BUTOXYETHANOL

REACH No.: 01-2119475108-36, Numéro Index: 603-014-00-0, CAS: 111-76-2, EC: 203-905-0

⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

⚠ 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312

⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332

## Fiche de Données de Sécurité

### DECAPANT HAUTE CONCENTRATION 1.2



>= 7% - < 10% METASILICATE DE SODIUM  
PENTAHYDRATE

REACH No.: 01-2119449811-37, Numéro Index: 014-010-00-8, CAS: 10213-79-3, EC:  
229-912-9

 3.2/1B Skin Corr. 1B H314

 3.3/1 Eye Dam. 1 H318

 3.8/3 STOT SE 3 H335

 2.16/1 Met. Corr. 1 H290

>= 5% - < 7% 2-AMINOETHANOL

REACH No.: 01-2119486455-28, Numéro Index: 603-030-00-8, CAS: 141-43-5, EC:  
205-483-3

 3.2/1B Skin Corr. 1B H314

 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332

 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312

 3.8/3 STOT SE 3 H335

4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

>= 1% - < 3% POTASSIUM DODECYLBENZENE SULFONATE

CAS: 27177-77-1, EC: 248-296-2

 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

 3.3/1 Eye Dam. 1 H318

>= 1% - < 3% COCOATE DE POTASSIUM

CAS: 61789-30-8, EC: 263-049-9

 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

## Fiche de Données de Sécurité

### DECAPANT HAUTE CONCENTRATION 1.2

Protéger l'oeil indemne.

En cas d'ingestion :  
NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :  
En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus:

Sévère irritation de la peau et des yeux pour contact.

Irritation système intérieur en cas d'ingestion.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus des effets chroniques dû au contact du mélange avec la peau, les yeux ou pour inhalation, ingestion.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.

Fournir une ventilation adéquate.

Utiliser une protection respiratoire adéquate.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

## Fiche de Données de Sécurité

### DECAPANT HAUTE CONCENTRATION 1.2



- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage  
Laver à l'eau abondante. Réunir le produit dans des réservoirs de confinement.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques  
Voir également les paragraphes 8 et 13.

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.  
Utiliser le système de ventilation localisé.  
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.  
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.  
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.  
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités  
Stocker dans une zone dédiée aux alcalis, loin des acides et des oxydantes à base oxygène ou acide peracétique.  
Stocker à l'écart des rayons du soleil.  
Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.  
Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.  
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.  
Matières incompatibles:  
Acides, oxydants à base d'oxygène, acide peracétique, des substances organiques.  
Stocker dans une zone dédiée aux alcalis, loin des acides et des oxydantes à base oxygène ou acide peracétique.  
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.  
Voir section 10.  
Indication pour les locaux:  
Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)  
Aucune utilisation particulière

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle  
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition professionnelle, si elles sont disponibles, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.
- 2-BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2  
UE - TWA(8h): 98 mg/m<sup>3</sup>, 20 ppm - STEL: 246 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm - Remarques: Skin  
ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - Remarques: A3, BEI - Eye and URT irr
- METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE - CAS: 10213-79-3  
UE - STEL(15min): 2 mg/m<sup>3</sup> - Remarques: sodium hydroxyde analogy  
UE - STEL: 3 mg/m<sup>3</sup> - Remarques: OEL Inhalable fraction  
UE - STEL: 10 mg/m<sup>3</sup> - Remarques: OEL respirable fraction
- 2-AMINOETHANOL - CAS: 141-43-5  
UE - TWA(8h): 2.5 mg/m<sup>3</sup>, 1 ppm - STEL: 7.6 mg/m<sup>3</sup>, 3 ppm - Remarques: Skin  
ACGIH - TWA(8h): 3 ppm - STEL: 6 ppm - Remarques: Eye and skin irr
- Valeurs limites d'exposition DNEL  
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition DNEL, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

## Fiche de Données de Sécurité

### DECAPANT HAUTE CONCENTRATION 1.2



#### 2-BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2

Travailleur industriel: 75 mg/kg - Consommateur: 38 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: day

Travailleur industriel: 20 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 40.5 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 3.2 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: day

Travailleur industriel: 101.2 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 60.7 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur industriel: 89 mg/kg - Consommateur: 26.7 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques - Remarques: day

#### METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE - CAS: 10213-79-3

Travailleur industriel: 6.22 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 1.55 mg/m<sup>3</sup> - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 1.49 mg/kg - Consommateur: 0.74 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/d

Consommateur: 0.74 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/d

#### 2-AMINOETHANOL - CAS: 141-43-5

Travailleur industriel: 1 mg/kg - Consommateur: 0.24 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 3.3 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 2 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme (répétée)

Consommateur: 3.75 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

#### Valeurs limites d'exposition PNEC

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition PNEC, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

#### 2-BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.44 mg/kg

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.32 mg/kg

Cible: Eau marine - valeur: 0.11 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 200 mg/l

Cible: Chaîne alimentaire - valeur: 20 mg/kg

#### METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE - CAS: 10213-79-3

Cible: Eau marine - valeur: 1 mg/l

Cible: Eau douce - valeur: 7.5 mg/l

Cible: Air - valeur: 7.5 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 1000 mg/l

#### 2-AMINOETHANOL - CAS: 141-43-5

Cible: Eau marine - valeur: 0.0085 mg/l

Cible: Eau douce - valeur: 0.085 mg/l

Cible: Air - valeur: 0.025 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.0434 mg/kg

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.037 mg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires. (EN 166)

##### Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton. (EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN 13982 en cas de poussière)

##### Protection des mains:

## Fiche de Données de Sécurité

### DECAPANT HAUTE CONCENTRATION 1.2



Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc. (EN 388 - EN 374 facteur de protection 6, correspondant à un temps de passage >480 minutes).

En raison de la grande quantité de types, respecter les instructions du fabricant en ce qui concerne les substances énumérées au paragraphe 3.2.

#### Protection respiratoire:

Là où la ventilation est insuffisante, où l'exposition est prolongée, utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires. ( ex. EN 140 ou EN149 type FFP3)

#### Risques thermiques :

Le produit n'est pas inflammable ou explosif - voir le paragraphe 2.1. Le produit ne contient pas de composants explosifs.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

#### Contrôles de l'exposition environnementale :

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Voir aussi la section 6.2.

#### Contrôles techniques appropriés

Aucun autre contrôle technique adapté à votre produit dans des conditions normales.

Voir aussi la section 1.2, l'article 7 et exposition Scénario - annexe I du présent document.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Propriétés                                                     | valeur                | Méthode : | Remarques :                                                            |
|----------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------|------------------------------------------------------------------------|
| Aspect et couleur:                                             | Liquide opaque, jaune | Visuel    | --                                                                     |
| Odeur:                                                         | Pine mentholé         | Olfactif  | --                                                                     |
| Seuil d'odeur :                                                | Evidente              | Olfactif  | --                                                                     |
| pH:                                                            | > 13,0                | --        | Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants |
| Point de fusion/congélation:                                   | Pas important         | --        | Paramètre non pertinent pour le type de produit                        |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:         | >= 100 °C             | --        | Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants |
| Point éclair:                                                  | > 65 ° C              | --        | Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants |
| Vitesse d'évaporation :                                        | Pas important         | --        | Paramètre non pertinent pour le type de produit                        |
| Inflammation solides/gaz:                                      | Pas important         | --        | Paramètre non pertinent pour le type de produit                        |
| Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : | Pas important         | --        | Paramètre non pertinent pour le type de produit                        |
| Pression de vapeur:                                            | Pas important         | --        | Paramètre non pertinent pour le type de produit                        |
| Densité des vapeurs:                                           | Pas important         | --        | Paramètre non pertinent pour le type de produit                        |
| Densité relative:                                              | 1.049 g/ml            | contrôle  | --                                                                     |



## Fiche de Données de Sécurité

### DECAPANT HAUTE CONCENTRATION 1.2



|                                         |                |              |                                                         |
|-----------------------------------------|----------------|--------------|---------------------------------------------------------|
|                                         |                | instrumental |                                                         |
| Hydrosolubilité:                        | Complète       | --           | Interne Tests                                           |
| Solubilité dans l'huile :               | Partielle      | --           | Interne Tests                                           |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau): | < 1000         | --           | Valeur estimée en fonction de la solubilité du mélange. |
| Température d'auto-allumage :           | Non applicable | --           | Paramètre non pertinent pour le type de produit         |
| Température de décomposition:           | Non applicable | --           | Paramètre non pertinent pour le type de produit         |
| Viscosité:                              | < 10 cP        | --           | Valeur estimative. Mélange pas visqueux.                |
| Propriétés explosives:                  | Pas important  | --           | Paramètre non pertinent pour la composition du produit  |
| Propriétés comburantes:                 | Pas important  | --           | Paramètre non pertinent pour la composition du produit  |

#### 9.2. Autres informations

| Propriétés                                            | valeur        | Méthode : | Remarques :                                     |
|-------------------------------------------------------|---------------|-----------|-------------------------------------------------|
| Miscibilité:                                          | Pas important | --        | Paramètre non pertinent pour le type de produit |
| Liposolubilité:                                       | Pas important | --        | Paramètre non pertinent pour le type de produit |
| Conductibilité:                                       | Pas important | --        | Paramètre non pertinent pour le type de produit |
| Propriétés caractéristiques des groupes de substances | Pas important | --        | Paramètre non pertinent pour le type de produit |

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

### 10.2. Stabilité chimique

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Stocker dans une zone dédiée aux alcalis, loin des acides et des oxydantes à base oxygène ou acide peracétique.

Dans des conditions normales, aucune réaction dangereuse du mélange

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Voir aussi la section 7.2.

### 10.4. Conditions à éviter

Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Voir aussi 1.2 et 7.2

### 10.5. Matières incompatibles

Acides, oxydants à base d'oxygène, acide peracétique, des substances organiques.

Stocker dans une zone dédiée aux alcalis, loin des acides et des oxydantes à base oxygène ou acide peracétique.



## Fiche de Données de Sécurité

### DECAPANT HAUTE CONCENTRATION 1.2



Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

#### DECAPANT HAUTE CONCENTRATION 1.2

##### a) toxicité aiguë

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Le produit est classé: Skin Corr. 1A H314

##### c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le produit est classé: Eye Dam. 1 H318

##### d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### f) cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Le produit est classé: STOT SE 3 H335

##### i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### j) danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations toxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

#### 2-BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2

##### a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 29 ppm - Durée: 2h

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1300 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 1100 mg/kg

## Fiche de Données de Sécurité

### DECAPANT HAUTE CONCENTRATION 1.2



- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:  
Test: Irritant pour la peau Oui
  - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:  
Test: Irritant pour les yeux Oui - Source: OECD 405
  - d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:  
Test: Skin or Resp Sensitization Non
  - e) mutagénicité sur les cellules germinales:  
Test: Mutagenèse Négatif
  - g) toxicité pour la reproduction:  
Test: Toxicité pour la reproduction Négatif
- METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE - CAS: 10213-79-3**
- a) toxicité aiguë:  
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1152 mg/kg  
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 2.06 g/m3 - Durée: 4h  
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 5000 mg/kg bw/d
  - b) corrosion cutanée/irritation cutanée:  
Test: Corrosif pour la peau - Voie: Peau Positif
  - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:  
Test: Corrosif pour les yeux Positif
  - d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:  
Test: Skin or Resp Sensitization Négatif
  - h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:  
Test: Single exposure STOT I
  - i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:  
Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat = 227 mg/kg bw/d
- 2-AMINOETHANOL - CAS: 141-43-5**
- a) toxicité aiguë:  
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1089 mg/kg - Source: OECD 401  
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 2504 mg/kg - Source: OECD 402  
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 1.3 mg/l - Durée: 6h
  - b) corrosion cutanée/irritation cutanée:  
Test: Corrosif pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif
  - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:  
Test: Corrosif pour les yeux - Espèces: Lapin Positif
  - d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:  
Test: Skin or Resp Sensitization Négatif
  - e) mutagénicité sur les cellules germinales:  
Test: Mutagenèse Négatif

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.  
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

### DECAPANT HAUTE CONCENTRATION 1.2

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 2-BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2

#### a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1474 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:  
Oncorhynchus mykiss

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1550 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

## Fiche de Données de Sécurité

### DECAPANT HAUTE CONCENTRATION 1.2



Point final: EC50 - Espèces: Algues = 911 mg/l - Durée h:

72 - Remarques: Pseudokirchneriella subcapitata

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 100 mg/l - Durée h: 504 - Remarques:  
Daphnia magna

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 100 mg/kg - Durée h: 504 - Remarques:  
Brachydanio rerio

METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE - CAS: 10213-79-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 210 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:  
Brachydanio rerio

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1700 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 207 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:  
Scenedesmus subspicatus

2-AMINOETHANOL - CAS: 141-43-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 349 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Cyprinus carpio

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 170 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:  
Carassius auratus

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 65 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 2.5 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:  
Selenastrum capricornutum

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 22 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:  
Scenedesmus subspicatus

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 1 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Selenastrum capricornutum

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 1.24 mg/l - Durée h: 984 - Remarques:  
Oryzias latipes

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 0.85 mg/l - Durée h: 504 - Remarques:  
Daphnia magna

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC50 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: = 110 mg/l - Durée h: 16 - Remarques: Pseudomonas putida

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

Aucun

2-BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OECD 301B - Durée: 28 jour - %: 90 - Remarques: .

2-AMINOETHANOL - CAS: 141-43-5

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OECD 301A - Durée: 21 jours - Remarques: 90%

L'(les) agent(s) tensioactif(s) contenu(s) dans cette préparation est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité prévues par le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données à l'appui sont tenus à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront fournis à ces autorités si elles en font la demande ou à la demande d'un fabricant de détergent.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

## Fiche de Données de Sécurité

### DECAPANT HAUTE CONCENTRATION 1.2



Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

2-BUTOXYETHANOL - CAS: 111-76-2

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: . 0.8 - Remarques: .

2-AMINOETHANOL - CAS: 141-43-5

Bioaccumulation: Faible bioaccumulables

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

Non applicable

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

#### 12.6. Autres effets néfastes

Jusqu'à la date de révision de ce document, pas connu effets et symptômes indésirables envers l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. Ne pas rejeter dans le sol ou dans les égouts.

Voir aussi la section 6.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



#### 14.1. Numéro ONU

ADR-UN Number: 1760

IATA-UN Number: 1760

IMDG-UN Number: 1760

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Désignation de transport: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (metasilicate de sodium pentahydrate, 2-aminoethanol)

IATA-Shipping Name: CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (sodium metasilicate pentahydrate, 2-aminoethanol)

IMDG-Shipping Name: CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (sodium metasilicate pentahydrate, 2-aminoethanol)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe: 8

ADR-Etiquette 8

ADR - Numéro d'identification du danger : 80

IATA-Class/Division: 8

IATA-Label: 8

IMDG-Class/Division: 8

IMDG-Label 8

#### 14.4. Groupe d'emballage

ADR-Groupe d'emballage: III

## Fiche de Données de Sécurité

### DECAPANT HAUTE CONCENTRATION 1.2

- |                     |     |
|---------------------|-----|
| IATA-Packing group: | III |
| IMDG-Packing group: | III |
- 14.5. Dangers pour l'environnement  
 ADR-Polluant environnemental: Non  
 IMDG-Marine polluant: No
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
 ADR-Risque subsidiaire: -  
 ADR-D.S.: 274  
 ADR-Code de restriction en tunnel: E  
 IATA-Passenger Aircraft: 852  
 IATA-Subsidiary risks: -  
 IATA-Cargo Aircraft: 856  
 IATA-S.P.: -  
 IATA-ERG: 8L  
 IMDG-S.P. 223 274  
 IMDG-EmS: F-A , S-B  
 IMDG-Subsidiary risks: -  
 IMDG-Storage category: Category A  
 IMDG-Storage notes: SW2  
 IMDG-Segregation notes: -
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC  
 Non applicable

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Non applicable

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non, pour des instructions sur toute sécurité mangling voir les section 7 et 8 et le scénario d'exposition - l'annexe I du présent document.

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

## Fiche de Données de Sécurité

### DECAPANT HAUTE CONCENTRATION 1.2



Texte des phrases cités à la section 3:

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H332 Nocif par inhalation.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

| Classe de danger et catégorie de danger | Code         | Description                                                                               |
|-----------------------------------------|--------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Met. Corr. 1                            | 2.16/1       | Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1                      |
| Acute Tox. 4                            | 3.1/4/Dermal | Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4                                            |
| Acute Tox. 4                            | 3.1/4/Inhal  | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4                                              |
| Acute Tox. 4                            | 3.1/4/Oral   | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4                                              |
| Skin Corr. 1A                           | 3.2/1A       | Corrosion cutanée, Catégorie 1A                                                           |
| Skin Corr. 1B                           | 3.2/1B       | Corrosion cutanée, Catégorie 1B                                                           |
| Skin Irrit. 2                           | 3.2/2        | Irritation cutanée, Catégorie 2                                                           |
| Eye Dam. 1                              | 3.3/1        | Lésions oculaires graves, Catégorie 1                                                     |
| Eye Irrit. 2                            | 3.3/2        | Irritation oculaire, Catégorie 2                                                          |
| STOT SE 3                               | 3.8/3        | Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3 |
| Aquatic Chronic 3                       | 4.1/C3       | Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3                     |

Paragraphe modifiés de la révision précédente:

- RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
- RUBRIQUE 2: Identification des dangers
- RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
- RUBRIQUE 4: Premiers secours
- RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
- RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
- RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
- RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
- RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
- RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
- RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
- RUBRIQUE 12: Informations écologiques
- RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
- RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
- RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

| Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 | Méthode de classification         |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Skin Corr. 1A, H314                                        | D'après les données d'essais (pH) |
| Eye Dam. 1, H318                                           | D'après les données d'essais (pH) |



## Fiche de Données de Sécurité

### DECAPANT HAUTE CONCENTRATION 1.2



|                 |                   |
|-----------------|-------------------|
| STOT SE 3, H335 | Méthode de calcul |
|-----------------|-------------------|

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième

Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

|                   |                                                                                                                              |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADR:              | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.                                   |
| CAS:              | Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).                                      |
| CLP:              | Classification, Etiquetage, Emballage.                                                                                       |
| DNEL:             | Niveau dérivé sans effet.                                                                                                    |
| EC0/10/20/50/100: | Concentration effective pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée                                                |
| EINECS:           | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.                                                        |
| GefStoffVO:       | Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.                                                                        |
| GHS:              | Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.                                          |
| IATA:             | Association internationale du transport aérien.                                                                              |
| IATA-DGR:         | Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA). |
| ICAO:             | Organisation de l'aviation civile internationale.                                                                            |
| ICAO-TI:          | Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).                                     |
| IMDG:             | Code maritime international des marchandises dangereuses.                                                                    |
| INCI:             | Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.                                                                     |
| KSt:              | Coefficient d'explosion.                                                                                                     |
| LC0/10/20/50/100: | Concentration létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.                                                  |
| LD0/10/20/50/100: | Dose létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.                                                           |
| NOEC:             | Concentration sans effet observé                                                                                             |
| NOAEL(R)/NOAEC:   | Non observé dose sans effet nocif (répétée) / Concentration                                                                  |
| OECD:             | Organisation for Economic Co-operation and Development                                                                       |
| PNEC:             | Concentration prévue sans effets.                                                                                            |
| RID:              | Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.                                    |
| STEL:             | Limite d'exposition à court terme.                                                                                           |
| STOT:             | Toxicité spécifique pour certains organes cibles.                                                                            |
| TLV:              | Valeur de seuil limite.                                                                                                      |
| TWA:              | Moyenne pondérée dans le temps                                                                                               |
| WGK:              | Classe allemande de danger pour l'eau.                                                                                       |



## Fiche de Données de Sécurité

### DECAPANT HAUTE CONCENTRATION 1.2

ANNEXE I  
PRODUIT PROFESSIONNEL DETERGENT POUR SURFACES DURES

|                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Titre du scénario d'exposition</b>                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                     |
| Détergent pour le nettoyage en général: Processus manuel.                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                     |
| <b>Description de l'utilisation</b>                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                     |
| Secteur d'utilisation                                                                                                                                                                                                 | SU22 – Usage professionnel                                                                                                                                          |
| Catégorie du produit                                                                                                                                                                                                  | PC35 – Produit pour le lavage et le nettoyage (produits à base de solvant inclus)                                                                                   |
| <b>Description des activités/des processus inclus dans le scénario d'exposition</b>                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                     |
| Diluer le produit avec de l'eau selon les modalités indiquées sur l'étiquette, si nécessaire.                                                                                                                         |                                                                                                                                                                     |
| Utiliser le produit selon les modalités d'utilisation décrites sur l'étiquette.                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                     |
| Laisser agir.                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                     |
| Rincer, si nécessaire                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                     |
| <b>Durée et fréquence d'utilisation</b>                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                     |
| Phases d'utilisation                                                                                                                                                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 fois par jour pour les détergents d'entretien quotidien</li> <li>- Périodique pour les détergents spécifiques</li> </ul> |
| Les valeurs limites des ingrédients, si pertinentes, se trouvent à la section 8 de la FDS.                                                                                                                            |                                                                                                                                                                     |
| <b>Forme physique de la préparation et concentration</b>                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                     |
| Liquide. A diluer ou prêt à l'usage selon le type de produit.                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                     |
| Dans la section 2 de la FDS du produit et sur l'étiquette du produit se trouve la classification du mélange.                                                                                                          |                                                                                                                                                                     |
| La classification se base sur la classification des ingrédients du mélange et sur la base des propriétés chimiques et physiques reportées à la section 9 de la FDS.                                                   |                                                                                                                                                                     |
| <b>Conditions d'utilisation</b>                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                     |
| Température ambiante                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                     |
| Une bonne ventilation du lieu de travail est suffisante.                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                     |
| <b>Protection</b>                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                     |
| Voir section 8 de la FDS du produit pour de plus amples informations sur les EPI                                                                                                                                      | La formation du travailleur sur l'utilisation et le respect des EPI sont sous-entendus.                                                                             |
| Ne pas manger ou boire, ne pas fumer                                                                                                                                                                                  | Eviter le contact avec la peau                                                                                                                                      |
| Ne pas exposer à une flamme libre                                                                                                                                                                                     | Ne pas mélanger avec d'autres produits                                                                                                                              |
| Se laver les mains après utilisation.                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                     |
| Instructions lors de pertes de produit : diluer avec de l'eau et sécher                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                     |
| Voir la section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                     |
| Suivre les instructions d'utilisation reportées sur l'étiquette ou sur la fiche technique. Le correct respect des normes d'hygiène sur le lieu de travail est recommandé, comme spécifié dans la section 7 de la FDS. |                                                                                                                                                                     |
| <b>Mesures environnementales</b>                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                     |
| Voir section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                     |
| Voir section 12 de la FDS pour les informations toxicologiques du mélange et des composants dangereux.                                                                                                                |                                                                                                                                                                     |
| Voir section 13 de la FDS pour l'élimination.                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                     |

Notes :

FDS : Fiche de données de sécurité

EPI: équipement de protection individuelle